

REGLEMENT INTERIEUR

SECTION AQUAGYM

Les séances accueilleront 8 personnes maximum

Les cours d'aquagym se déroulent dans la structure privée de l'Hôtel La Tourmaline à Aime louée par l'Association Sportive d'Aime (ASA)

Les locaux et structures sont mis à disposition de l'ASA qui est le seul client.

Les adhérentes sont sous la responsabilité du Président de l'ASA.

Les cours et inscriptions sont gérés par l'ASA pour la section Aquagym.

CONDITIONS :

Les séances de 45 minutes se déroulent en matinée et en soirée du 4 octobre 2022 au 30 juin 2023 (voir horaires sur le planning)

Être âgé de 18 ans

Afin que l'inscription soit prise en compte, il convient :

- de remplir la fiche d'inscription (+ joindre le questionnaire santé « QS SPORT » + le paiement)
- de prendre connaissance et de signer le présent règlement intérieur
- de remettre le tout au bureau de l'ASA

Les inscriptions ne feront l'objet d'aucun remboursement (sauf avis médical)

FONCTIONNEMENT :

Rappel : l'accès aux cours de par les clients de l'hôtel est permis

La décision appartient au maître-nageur de juger de la capacité d'accueillir les clients.

RESPECT D'HYGIENE ET DE SECURITE :

- 1- **La douche est obligatoire avant d'accéder au bassin,**
- 2- L'accès aux vestiaires se fera par l'escalier d'accès au 1^{er} étage (dans le hall de réception)
- 3- Il conviendra de se déchausser avant d'accéder aux vestiaires

DISCIPLINE :

- 4- Il est demandé de respecter le silence dans les lieux menant aux chambres, salles de soins, salle de séminaire et vestiaires,
- 5- L'hôtel étant une activité commerciale, aucune gêne ni entrave à son fonctionnement ne seront tolérées,
- 6- Tout manquement qui ne respecterait pas le présent règlement pourrait voir l'exclusion de l'adhérente de la section aquagym sans aucun remboursement possible.

Lu et approuvé,

Signature de l'adhérent(e) :